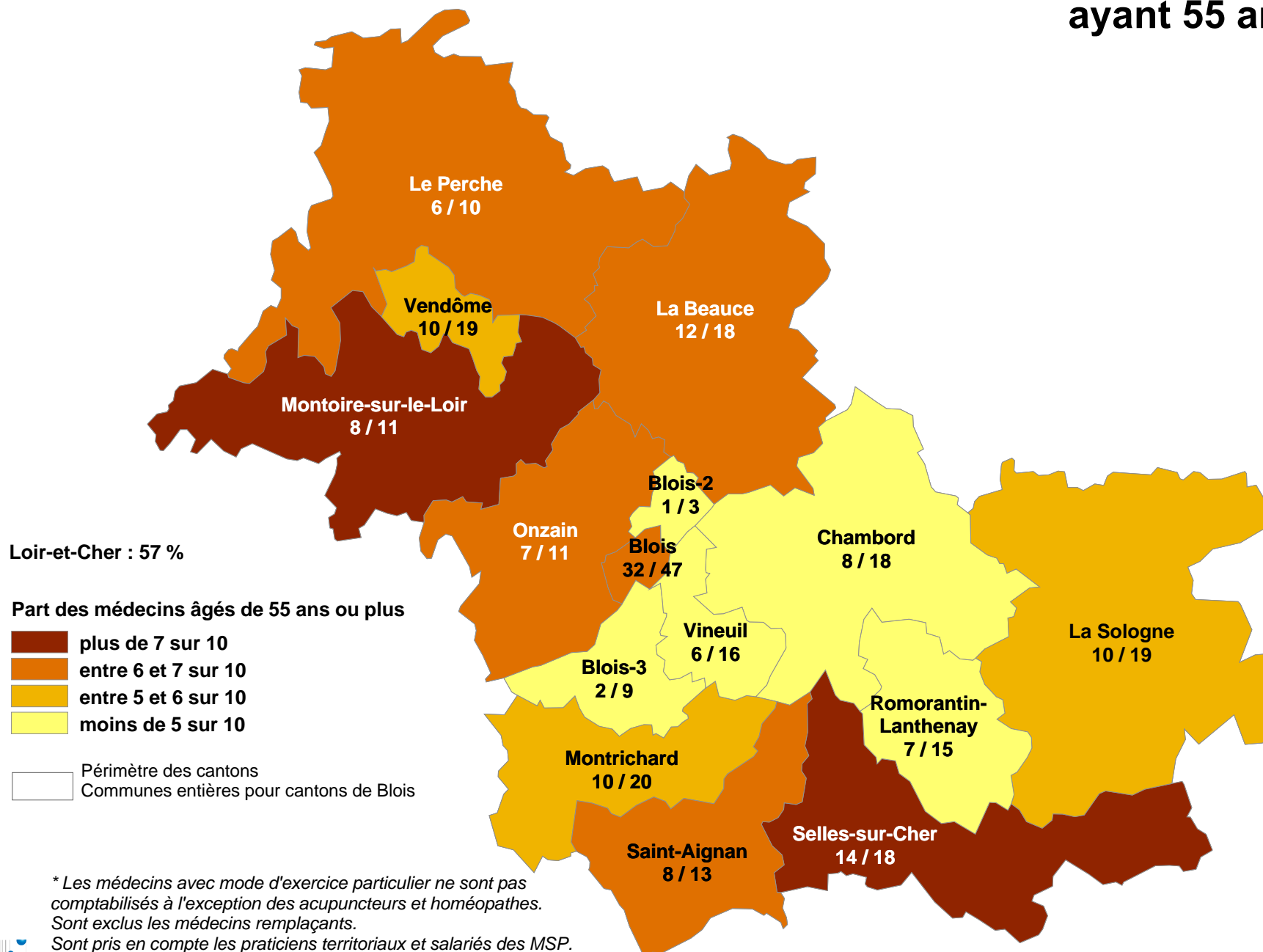


Part des médecins généralistes libéraux* ayant 55 ans ou plus par canton



* Les médecins avec mode d'exercice particulier ne sont pas comptabilisés à l'exception des acupuncteurs et homéopathes. Sont exclus les médecins remplaçants. Sont pris en compte les praticiens territoriaux et salariés des MSP.

D'après sources : Observatoire de l'Economie et des Territoires - Conseil départemental - ARS - avr 2017

